



## Municipal Affairs and Housing Office of the Minister

PO Box 216, Halifax, Nova Scotia, Canada B3J 2M4 • Telephone 902-424-5550 Fax 902-424-0581 • [novascotia.ca](http://novascotia.ca)

Le 16 novembre 2023

Andrew Wilson, greffier  
Comité permanent de la défense nationale  
Par courriel : [NDDN@parl.gc.ca](mailto:NDDN@parl.gc.ca)

Monsieur,

Merci de me donner l'occasion de contribuer aux travaux du Comité en lien avec l'approvisionnement des Forces armées canadiennes (FAC), particulièrement en ce qui a trait au déploiement des FAC aux fins d'intervention d'urgence dans les provinces et les territoires.

Avant d'aborder plus particulièrement les déploiements des FAC à l'échelle nationale, j'aimerais d'abord vous fournir un aperçu de la structure de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse. Le modèle actuel de gestion des urgences en Nouvelle-Écosse correspond généralement à celui des autres provinces et administrations du Canada et de l'Amérique du Nord. Nous commençons par souligner à chaque Néo-Écossais la nécessité d'examiner son propre état de préparation en cas d'urgence. Il s'agit principalement d'un plan de 72 heures qui tient compte de sa situation particulière, y compris la possession de denrées non périssables, d'eau propre et de tout médicament nécessaire, avec un peu d'argent liquide au cas où les paiements électroniques seraient indisponibles, etc.

Au-delà de ces mesures, la loi sur la gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse exige que chaque municipalité dispose d'un plan d'intervention d'urgence, avec un règlement municipal correspondant, et d'un comité de gestion des urgences. Les municipalités doivent désigner un coordonnateur de gestion des urgences responsable de gérer leur programme. Ce rôle municipal est d'une importance clé durant l'intervention initiale en cas d'urgence comme celles qui se sont récemment produites dans l'ensemble du pays.

Ensuite, le Bureau de gestion des urgences (BGU) de la Nouvelle-Écosse coordonne la tenue de formations et d'exercices en matière d'urgences avec ses partenaires municipaux et provinciaux et les exploitants des infrastructures essentielles, ainsi que la planification et les interventions lors des véritables situations d'urgence. Enfin, en cas d'événement extrême, le BGU peut chercher du secours auprès du gouvernement fédéral en transmettant une demande d'aide du ministre provincial responsable de la gestion des urgences à son homologue fédéral.

Dans la plupart des cas, l'aide fédérale nous vient sous la forme des FAC. Je tiens à reconnaître que, comme il en a été discuté publiquement, les FAC font face à des problèmes importants de recrutement et de maintien en poste, de même qu'à un paysage géopolitique imprévisible. Malgré ces difficultés, le public a des attentes très élevées quant à la capacité des FAC de déployer rapidement des ressources militaires en réponse aux urgences.

Lorsqu'on examine le soutien fédéral fourni aux États-Unis en situation d'urgence, les lacunes dans notre propre préparation nationale aux catastrophes naturelles deviennent évidentes. Les États américains ont accès à un groupe de personnes formées en gestion des urgences, la Federal Emergency Management Agency (FEMA). Il n'y a pas au Canada de telle capacité fédérale de gestion des urgences, ce qui a conduit à une dépendance excessive aux Forces armées canadiennes.

Les changements climatiques ont fait augmenter les risques de catastrophes naturelles comme les feux de forêt et les phénomènes météorologiques extrêmes, tant sur le plan de la fréquence que de la gravité. À l'avenir, les Canadiens peuvent s'attendre à ce que les besoins dépassent rapidement les ressources et les capacités des provinces et des territoires lorsque des interventions d'urgence sont nécessaires. Pourtant, le Canada ne dispose actuellement d'aucune norme nationale en matière de gestion des urgences ni d'aucun programme national exhaustif visant à assurer un certain niveau de formation et de compétences de base qui renforcerait les capacités des provinces et des territoires, à l'instar de ce que fait la FEMA aux États-Unis.

Ce système de gestion des urgences intentionnel a élargi la capacité d'entraide des différents États durant les urgences majeures. Il soutient l'interopérabilité, car chaque administration utilise le même vocabulaire et la même approche. Le déploiement de personnel pour soutenir les événements d'envergure vient aussi renforcer l'expérience et les compétences du personnel de gestion des urgences, ce qui professionnalise davantage le domaine.

Le temps est venu pour le gouvernement du Canada d'amorcer des discussions avec ses partenaires provinciaux et territoriaux concernant la création d'un organisme fédéral de gestion des urgences au Canada fondé sur le modèle de la FEMA aux États-Unis.

Merci de m'avoir donné l'occasion de fournir mes commentaires sur ce processus; je suis à votre disposition pour en discuter de façon plus approfondie.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



L'honorable John A. Lohr  
Ministre des Affaires municipales et du Logement